MAGELLAN CONSEIL

LA LETTRE

DECEMBRE 2025
n°355

SOMMAIRE

Pages 1 et 2 : Comment réduire sa fiscalité d'ici la fin de l'année

Pages 2 et 3 : La montée en puissance de la gestion passive

Page 4 : Panorama des marchés financiers et chiffres clés

COMMENT REDUIRE SA FISCALITE D'ICI LA FIN DE L'ANNEE

La fin d'année est l'occasion d'estimer le montant de l'impôt que nous aurons à acquitter et rechercher une solution pour alléger la note. Il est évident qu'à moins de 30 jours de la nouvelle année, les solutions d'optimisation fiscales sont restreintes. **La solution la plus évidente est d'effectuer un versement sur votre PER ou d'en ouvrir un si vous n'en possédez pas encore.**

Pour rappel, **le PER permet de déduire de son revenu les primes versées engendrant ainsi une économie d'impôt. Celle-ci est fonction de votre taux marginal d'imposition, c'est-à-dire le montant de l'impôt qui est à payer sur les derniers euros gagnés.** Si vous êtes imposé à la plus haute tranche du barème progressif de l'impôt sur le revenu, le gain d'impôt se montera à 45 %. Si vous êtes imposé à la première tranche, le gain d'impôt ressortira à seulement 11 %. Dans ce cas spécifique, le bon sens prévaut de ne pas recourir au PER car l'économie d'impôt est trop faible et il est alors préférable de vous tourner vers l'assurance vie afin de préparer des revenus complémentaires en vue de la retraite.

En contrepartie de cet avantage fiscal, l'épargne en compte sur le PER est, sauf exception, bloquée jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge légal de la retraite fixé, au regard de la législation actuelle, entre 62 ans et 9 mois et 64 ans selon votre année de naissance. Les cas de déblocages anticipés concernent les accidents de la vie ainsi que l'acquisition de la résidence principale.

A partir de votre 64ème anniversaire voire dès vos 62 ans et 9 mois, vous pourrez récupérer l'épargne en compte, même si vous poursuivez une activité professionnelle. Sauf à l'avoir initialement stipulé lors de la phase de versement, **la restitution s'opèrera sous forme de capital** et non en rente. Sur le plan fiscal, le capital déduit lors de la phase de constitution se trouvera fiscalisé lors de la phase de restitution. **La fiscalité du capital sera fonction de votre taux marginal d'imposition au moment de votre retraite tandis que celle des intérêts sera soumise au PFU de 30 %.**

Si vous optez pour un PER assurance, l'épargne transmise à votre décès, s'il intervient avant votre 70ème anniversaire, bénéficie du traitement fiscal de l'assurance vie. En clair, chacun de vos bénéficiaires bénéficiera d'une franchise fiscale à hauteur de 152 500 €. En cas de décès après 70 ans, le régime fiscal du PER diffère de l'assurance vie puisque l'intégralité des capitaux en compte (capital versé + les intérêts) sera intégrée à la succession. Sachant qu'il n'existe pas de droits de succession entre conjoint, **la transmission de l'épargne en compte sur le PER au profit du conjoint permet d'éviter toute refiscalisation de l'épargne.**

Il est également important de souligner que le PER est le seul placement financier permettant de s'affranchir des prélèvements sociaux (17,20%) sur les plus-values au moment du décès.

Bien évidemment, notre sélection de PER met en exergue des contrats offrant un très large choix de supports de toutes natures (OPCVM actions, OPCVM obligations, ETF, SCI, SCPI, Private Equity, actifs tangibles…) avec une structure de frais peu onéreuse.

2, Avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex - **Tél : 03.20.72.07.71** -
www.magellanconseil.fr - magellanconseil@magellanconseil.fr

Si vous êtes à la recherche d'une réduction d'impôt directe et non d'une déduction du revenu imposable, l'une des solutions pertinentes concerne l'investissement dans les parts de forêts ou dans les vignes. En effet, des investissements de cette nature génèrent des réductions d'impôt de 18 % du montant du versement. **Ce type d'investissement a pour spécificité de reposer sur des actifs réels décorrélés des marchés financiers apportant une diversification patrimoniale tout en donnant du sens à votre épargne.** De plus, cette solution s'avère être nettement moins risquée que les FIP et FCPI dont le sous-jacent concerne les start-up ou les PME.

Il est à noter que ces investissements ne sont pas assujettis à l'IFI et que certains d'entre eux permettent de cumuler réduction d'impôt et exonération de la valeur du bien à hauteur de 75 % au titre des donations ou des successions, à condition d'avoir détenu les fonds au moins deux ans.

Enfin, il convient de rappeler que les réductions d'impôt sur le revenu issues des investissements dans les forêts et les vignes sont comptabilisées dans le plafond global des niches fixé à 10 000 € par an. A l'inverse, les versements sur les PER ne sont pas soumis au dispositif de plafonnement des niches fiscales. Nous restons à votre entière disposition pour vous communiquer de plus amples informations sur notre sélection de PER et d'investissement dans les parts de forêts et de vignes. N'hésitez pas à nous solliciter.

LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA GESTION PASSIVE

En matière de gestion financière, deux univers cohabitent : celui de la gestion active et celui de la gestion passive. **La gestion active consiste pour un gérant de portefeuille à sélectionner des actions, obligations ou autres actifs dans le but de battre le marché ou son indice de référence.** Elle s'appuie sur l'analyse financière, des choix tactiques et une allocation discrétionnaire. Cette approche offre un potentiel de surperformance mais implique des frais plus élevés en raison de la rémunération de l'équipe de gestion et un risque de ne pas atteindre l'objectif. **À l'inverse, la gestion passive cherche simplement à répliquer la performance d'un indice** tel que le CAC 40 sans chercher à le battre.

L'évocation de la gestion passive sous-entend une gestion via les Exchange Traded Fund plus connus sous le sigle ETF, également dénommés trackers**. Les ETF sont un panier d'actifs (actions, obligations, matières premières…) qui se négocient en bourse comme une action tout en offrant la diversification d'un fonds d'investissement.** En pratique, les ETF ont pour caractéristiques de réunir :

- Une bonne diversification. L'ETF permet d'investir dans des dizaines, centaines, voire milliers d'actifs en une seule transaction.
- Des frais faibles. Les frais de gestion des ETF sont 1 à 2 % plus faibles que ceux des fonds de gestion active.
- Des transactions aisées. La négociation en bourse s'opère en temps réel comme pour les actions via un courtier ou une plateforme avec une grande transparence.
- Une flexibilité avérée. Les ETF permettent de couvrir toutes les zones géographiques, tous les secteurs, toutes les classes d'actifs moyennant des stratégies simples ou sophistiquées (couverture, levier…).
- Une transparence accrue. Les ETF publient quotidiennement la liste de leurs actifs en portefeuille.

En matière de gestion passive, le leader mondial est la société BlackRock qui, via sa plateforme iShares, gère plus de 1 500 ETF couvrant toutes les classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, devises…), tous les pays et toutes les thématiques. BlackRock, en partenariat avec YouGov, l'un des leaders mondiaux des études d'opinion, vient de publier son enquête annuelle consacrée au comportement, attentes et motivations des investisseurs individuels en Europe. Le rapport *People & Money 2025* a pour objet d'étudier l'évolution de l'investissement individuel en Europe à travers une enquête menée auprès de plus de 40 000 adultes sur 15 marchés européens. Cette analyse met en exergue les tendances structurantes quant à l'adoption, la compréhension et les intentions d'investissement en ETF ainsi que sur les leviers permettant d'accompagner la prochaine génération d'investisseurs.

Il en ressort que, sur les 3 dernières années (2022-2025), le marché européen des ETF a connu une progression de +70 % et recense, désormais, près de 33 millions de détenteurs, soit 28 % des investisseurs européens. Sur la même période, la France a enregistré une croissance supérieure (+91 %) avec 2,6 millions de détenteurs. **Le niveau de détention d'ETF le plus élevé au sein de la population des investisseurs se situe en Allemagne avec un taux de pénétration de 55 % devant l'Autriche (37 %) et la Suisse (35%). La France se positionne au 9ème rang (21 %) en deçà de la moyenne européenne de 25 %. Le Royaume-Uni ferme la marche avec un taux de 12 %**. Il est à souligner que, sur les 12 derniers mois, la progression la plus soutenue émane de la France avec une hausse de 117 % contre 42 % pour la moyenne européenne. **Fort de cette dynamique, le taux de détention des ETF est passé de 8 % en 2024 à 21 % en 2025 confirmant le fort mouvement de démocratisation de ce véhicule chez les investisseurs français.** Sur un an, l'augmentation la plus importante est à mettre à l'actif des jeunes avec + 179 % pour la tranche des 35 ans / 44 ans et + 178 % pour celle des 18 ans / 34 ans. Cette forte expansion permet à la France d'être le seul pays européen où la part des 18 ans / 34 ans est prédominante avec un taux de détention d'ETF de 52 %. Cette appétence est la conséquence d'un accès facilité via les plateformes en ligne et d'une plus grande exposition médiatique suscitant l'intérêt des jeunes générations davantage sensibilisées à l'investissement digital.

En dépit de cette progression notoire, la France demeure l'un des pays européens où le taux de détention des ETF au sein de la population adulte demeure l'un des plus faibles avec un taux de 5 % équivalent à celui de l'Italie et l'Irlande et devant celui du Royaume-Uni (4 %). A l'opposé, les adultes allemands avec un taux de 21 % arrivent largement en tête devançant l'Autriche, la Suisse et la Suède avec 16 %. **Ce modeste taux de détention français résulte d'un faible niveau de connaissances des ETF. En effet, 54 % des adultes n'en ont jamais entendu parler et**

seulement 23 % en comprennent les bases contre un taux de 33 % pour la moyenne européenne. A l'inverse, les allemands et les autrichiens se classent en tête avec près d'un adulte sur deux qui en maitrise les bases loin devant les anglais classés en dernière position (17 %).

En France, le niveau des connaissances n'est pas homogène puisque 39 % de la population des 18 ans / 34 ans déclarent maîtriser les ETF contre seulement 18 % chez les plus de 35 ans. Les principales sources utilisées par les investisseurs pour sélectionner les ETF sont les plateformes de recherche (38 %), les médias financiers (35 %), les sites des fournisseurs (31 %), les outils d'IA (15 %) et les conseillers financiers (15 %). Ces réponses mettent en avant des différences générationnelles marquées puisque les plus jeunes utilisent davantage les podcasts, les réseaux sociaux ou les outils d'IA tandis que les plus de 35 ans s'appuient plus fréquemment sur les conseillers financiers.

Les intentions d'investissement laissent prévoir que la dynamique des ETF ne va pas ralentir. En effet, au niveau européen, 8,7 millions de personnes envisagent de se lancer dans les ETF dans les 12 prochains mois. En France, la situation s'annonce radieuse avec près de 3 millions de nouveaux investisseurs potentiels dont 1,6 million de primo-investisseurs. **La France devrait donc enregistrer la plus forte croissance de son nombre d'investisseurs en ETF sur les 12 prochains mois au sein de l'Europe (+61 %).** Ce mouvement de démocratisation de l'investissement en ETF s'appuie sur une population plus jeune et plus modeste puisque 76 % des nouveaux investisseurs potentiels ont moins de 44 ans et 68 % des non-investisseurs intéressés disposent d'un revenu inférieur à 30 000 €.

Le rapport *People & Money 2025* relate également l'intérêt croissant pour les plans d'épargne en ETF. En France, 29 % des adultes se disent intéressés et 21 % des non-investisseurs pourraient s'y engager dans les deux ans. Cet attrait atteint 39 % chez les 18–34 ans soit deux fois plus que chez les plus de 35 ans. C'est potentiellement l'outil le plus efficace pour démocratiser l'investissement, comme le montre l'exemple allemand, où ces plans représentent une part très large des flux entrants vers les ETF.

En résumé, cette étude montre que la France entre dans une nouvelle phase de démocratisation de l'investissement, portée par une génération plus jeune, plus connectée et plus sensible à l'autonomie financière. Les ETF, grâce à leur simplicité, leur faible coût et leur capacité à offrir une diversification immédiate, se trouvent au cœur de cette transformation. La prochaine vague d'investisseurs français est déjà en route et les ETF devraient en constituer la pierre angulaire.

Investir en ETF n'est toutefois pas aussi simple qu'il ne le laisse supposer car il est difficile de s'y retrouver dans le maquis des nombreuses solutions disponibles. Ainsi, certains ETF peuvent être complexes ou risqués, tels que les ETF à effet de levier, les ETF inversés qui parient sur la baisse, les ETF thématiques très concentrés, les ETF à réplication synthétique et les ETF obligataires à longue duration. Ces ETF exigent une bonne compréhension de leurs mécanismes sous-jacents puisqu'ils peuvent être volatils, voire spéculatifs, et se comporter différemment de ce que l'investisseur imagine. Par nature, un ETF peut être à réplication physique ou synthétique. La réplication physique sous-entend que l'ETF a acquis les titres composant l'indice. En revanche, dans le cas d'une réplication synthétique, l'ETF ne détient pas les titres mais utilise un contrat financier, dénommé swap, avec un tiers pour reproduire la performance de l'indice. Dans ce cas, le risque est supérieur car il repose également sur le risque de contrepartie inhérent au défaut de l'établissement tiers. Enfin, **il est nécessaire d'être vigilant à propos des ETF qui répliquent l'indice mondial (MSCI World)**. En effet, ces ETF sont plébiscités par les épargnants, notamment attirés par les excellentes performances des dernières années et la recherche de diversification car ils permettent d'être exposés aux 1 600 plus grandes entreprises mondiales. Sur le papier, cela semble être la solution clé en main pour tout épargnant souhaitant investir facilement sur les marchés. En réalité, ces ETF offrent certes la possibilité d'investir sur les plus grandes capitalisations mondiales mais qui sont avant tout américaines. Les fameuses 7 Magnifiques (NVIDIA, Microsoft, Alphabet,…), issues du secteur technologique, représentent actuellement 22% du MSCI World et ce même indice est exposé en ce moment à 72% sur des actions américaines. C'est donc une bonne stratégie si l'on estime que les marchés américains vont progresser comme ce fut le cas ces dernières années. **Il faut toutefois être conscient que l'indice a un biais sectoriel très important et de nombreux secteurs stratégiques sont sous-représentés dans son allocation.** Le principe même des ETF étant de répliquer un indice, cela contribue à drainer mécaniquement les flux vers certaines valeurs dont les volumes de transaction et donc les prix peuvent gonfler dans une spirale qui s'autoalimente. Ce processus fait le bonheur des investisseurs mais au risque d'un retour de bâton qui pourrait s'avérer brutal si ces valeurs venaient à être sanctionnées par les marchés. **Comme pour tout investissement, il est donc primordial de comprendre ce dans quoi on investit et de diversifier ses avoirs.**

En conclusion, selon BlackRock, le potentiel de croissance reste considérable, notamment grâce aux plans d'épargne en ETF, aux solutions clés en main souhaitées par plus d'un français sur quatre et à l'amélioration de la compréhension des produits. Les acteurs du marché, notamment les compagnies d'assurance, l'ont bien compris et ont inséré une gamme d'ETF au sein de leurs contrats d'assurance vie. **En pratique, l'assurance vie et les ETF se marient parfaitement pour offrir à l'épargnant les atouts des ETF dans un cadre fiscal privilégié tant au niveau de la fiscalité sur le revenu qu'en matière de transmission du patrimoine.** De plus, l'assurance vie est parfaitement adaptée à la constitution progressive d'un capital via les versements programmés. En effet, au travers de l'assurance vie, vous pouvez donc investir automatiquement et à intervalles réguliers de petites sommes dans un ou plusieurs ETF.

Parmi les contrats de notre gamme, sachez que le contrat HIMALIA de Generali offre l'accès à plus de 150 ETF couvrant un large spectre sectoriel et thématique. Spirica n'est pas en reste car le contrat NETLIFE et le PER Version Absolue Retraite propose 78 ETF et enfin le PER ZEN de Selencia dispose d'une sélection de 40 ETF. Les différents ETF disponibles sont émis par les plus grandes sociétés de gestion telles que BlackRock (iShares), Amundi, BNP Paribas, DWS (X-trackers), Vanguard, WisdomTree, VanEck, Natixis (Ossiam), ... Enfin, à l'instar du fonds Oddo BHF Global Navigator, la société Oddo BHF vient de lancer un fonds ETF en gestion active dont le but est d'allier la gestion active et passive en cherchant à surperformer la gestion indicielle grâce à des stratégies d'investissement sophistiquées et à une gestion proactive de l'allocation des actifs. N'hésitez pas à nous solliciter pour disposer de plus amples renseignements.

PANORAMA DES MARCHÉS FINANCIERS

Données arrêtées au 28 novembre 2025

Marchés des Actions	Niveau des indices	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
PARIS (CAC 40)	8 122,71	0,02%	10,05%	20,54%	47,19%
PARIS (CAC 40 GR)	26 182,52	0,05%	13,67%	32,57%	70,90%
PARIS (CAC Mid&Small)	14 028,46	-2,02%	10,02%	5,06%	9,12%
PARIS (CAC All-Tradable)	6 013,77	0,01%	9,94%	18,94%	40,45%
EUROPE (Euro Stoxx 50)	5 668,17	0,11%	15,77%	42,97%	62,29%
NEW YORK (Dow Jones)	47 716,42	0,32%	12,16%	37,95%	60,99%
NEW YORK (Nasdaq Composite)	23 365,69	-1,51%	21,00%	103,75%	91,54%
FRANCFORT (Dax Xetra)	23 836,79	-0,51%	19,73%	65,57%	79,34%
LONDRES (FTSE 100)	9 720,51	0,03%	18,93%	28,36%	55,13%
TOKYO (Nikkei 225)	50 253,91	-4,12%	25,97%	79,68%	90,11%
MONDE (Msci World) en Euros	372,12	-0,65%	6,60%	41,34%	67,57%

Taux d'intérêt	3 mois	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
FRANCE	2,06%	2,20%	2,68%	3,30%	3,99%
ETATS-UNIS	3,81%	3,50%	3,62%	4,02%	4,73%
ROYAUME-UNI	3,94%	3,74%	3,86%	4,44%	5,12%
JAPON	0,46%	0,97%	1,36%	1,83%	2,82%

Or et Devises	Cours	Variation en pourcentage sur			
		1 mois	l'année	3 ans	5 ans
LINGOT	115 990 €	6,31%	44,10%	111,31%	140,14%
NAPOLEON	665,00 €	0,80%	38,57%	97,92%	123,91%
EURO / DOLLAR	$ 1,1599	-0,12%	11,46%	12,30%	-3,06%
EURO / LIVRE STERLING	£ 0,8759	0,75%	5,58%	1,37%	-2,47%
EURO / 100 YENS	¥ 181,24	4,93%	10,98%	26,55%	45,53%
EURO / FRANC SUISSE	CHF 0,9333	-0,34%	-0,78%	-5,26%	-13,79%

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE FRANCAISE

Données arrêtées au 28 novembre 2025

PRODUIT INTERIEUR BRUT 3eme TRIMESTRE 2025	2 965,81 milliards d'euros
DEFICIT PUBLIC 2024	169,6 milliards d'euros soit 5,8 % du PIB
DETTE PUBLIQUE 2eme TRIMESTRE 2025	3 416,3 milliards d'euros soit 115,6 % du PIB
TAUX DE CROISSANCE TRIMESTRIEL DU PIB	+ 0,50 % au 3eme trimestre 2025
PRODUCTION INDUSTRIELLE	+0,80 % en septembre 2025
DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES	+ 0,4 % en octobre 2025
PLAFOND DE LA SECURITE SOCIALE	3 925 euros par mois à compter du 01/01/2025
SMIC (BRUT)	11,88 € au 01/11/2024 soit 1 801,80 € mensuels
INDICE DES PRIX	+ 0,90 % sur un an
INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (ILC)	+ 0,07 % sur un an
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)	+ 0,87 % sur un an
TAUX DE CHOMAGE	7,70 % de la population active

2, avenue de Flandre - CS 15015 - 59705 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex
Tél. : 03.20.72.07.71 - Fax : 03.20.65.29.04 - magellanconseil@magellanconseil.fr - www.magellanconseil.fr
S.A.R.L. au capital de 40 000 € - R.C.S. Lille Métropole B 392 608 311 - Code APE N° 6619B - TVA intracommunautaire N° FR20392608311 - Membre de l'ANACOFI CIF association agréée par l'AMF
Référencée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N° 07 005 844 en tant que Conseiller en Investissement Financier et courtier d'assurance.
Intermédiaire Immobilier (carte professionnelle délivrée par la CCI de Lille N° CPI 5906 2016 000 011 371) - Garantie financière « non détention de fonds pour compte de tiers » et